



Demande de prêt d'une exposition CPN

L'objet de la présente convention régit les conditions de prêt des expositions de la FCPN

Entre : **La Fédération Connaître et Protéger la Nature (FCPN)**

43 Grande Rue - 08430 POIX-TERRON

Représentée par Céline URSO-BAIARDO, Présidente

d'une part,

Et vous êtes : un CPN une autre structure (association, collectivité...)

Nom du CPN ou de la Structure :

Représenté par (NOM, Prénom) :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : / Fax :

Mél :

Site Internet :

d'autre part.

Merci de nous indiquer si l'adresse de livraison est différente !

Présentation de l'événement

L'exposition sera utilisée dans le cadre de l'événement suivant :

Nom de l'événement :

Dates de l'événement :

Lieu de l'événement :

Organisateurs :

Nombre de participants/visiteurs attendus :

Description rapide de l'événement :

.....

Choix de l'exposition

Je souhaite recevoir (en fonction des stocks disponibles) :

Exposition « Aux arbres, citoyens » (FCPN, 2008)

Exposition « 20 mm sous la mare » (FCPN, 2013)

Exposition « Jardin sauvage » (FCPN, 2013)

Exposition « Chouette verger » (FCPN, 2015)

Dates de prêt demandé : du / / 20..... au / / 20.....

Signature/cachet du demandeur :

La Fédération Connaître et Protéger la Nature

43 Grande Rue – 08430 POIX TERRON

Tél. 03 24 22 54 55

Mél. info@fcpn.org - www.fcpn.org

Conditions de prêt

Les panneaux ont des ourlets en haut et en bas, ainsi que des œillets. Ne pas utiliser un autre système d'accroche (scotch double-face non autorisé).

Si vous êtes clubs CPN (à jour de cotisation), membre LPO ou membre du CREEDD - CA¹ :

Le prêt est gratuit : les frais d'expédition et de retour sont à la charge de la FCPN. Cependant, **un chèque de caution* de 50 €** (à l'ordre de la FCPN) est demandé avec le bulletin de prêt ci-présent, rempli, daté et signé. **La durée de prêt est limitée à 3 mois maximum** (en fonction des disponibilités).

¹ : CREEDD - CA : Comité Régional de l'Education à l'Environnement et du Développement Durable de Champagne-Ardenne

Si vous êtes une association, une collectivité, un particulier, etc. :

Le prêt est payant : une participation aux frais de traitement de votre dossier est demandée. Il faut donc nous retourner :

- le bulletin de prêt ci-présent rempli, daté et signé
- deux chèques à l'ordre de la FCPN : **un chèque de 30 € pour les frais de dossier ET un chèque de caution* de 50 €.**

Le prêt est limité à 2 semaines consécutives (en fonction des disponibilités).

Dans les deux cas, les modalités de retour vous seront expliquées dans un courrier. **L'exposition est à renvoyer en bon état dans son colis d'origine.**

** Le chèque de caution sera encaissé si :*

- 1. un ou plusieurs panneaux sont fortement dégradés, les rendant inutilisables (déchirés, perdus, gribouillés...). Bien sûr, certaines expositions ont déjà beaucoup voyagées, nous ne vous tiendrons pas responsables des dégâts antérieurs.*
- 2. la date de retour n'est pas respectée (exposition non rendue dans les 10 jours à partir de la date de fin de prêt indiquée dans votre demande).*

Pour tout problème, contactez-nous :

Aurélie DUFOUR

Tél. 03 24 22 54 55

Mél. secretariat@fcpn.org

Espace réservé à la FCPN

N° Club :

Date réception de la demande :

Envoi de l'exposition n°.....

le / / 20.....

Retour de l'exposition le / / 20.....

La Fédération Connaître et Protéger la Nature

43 Grande Rue – 08430 POIX TERRON

Tél. 03 24 22 54 55

Mél. info@fcpn.org - www.fcpn.org